

/TE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-298 du 21 Juillet 1986

portant nomination des membres
et du Président du Conseil d'Adminis-
tration de l'Office Béninois
d'Exploitation des Produits d'Eleva-
ge et de Pêche (O.B.E.P.E.P.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attribu-
tions, organisation, et fonctionnement du Ministère du
Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- VU la loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rap-
ports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat,
les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles
l'Etat a une prise de participation et fixant leurs
modalités de gestion ;
- VU le décret N° 85-232 du 10 Juin 1985 portant création et
approbation des Statuts de l'Office Béninois d'Exploi-
tation des Produits d'Elevage et de Pêche (O.B.E.P.E.P.)

SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques
et du Ministre du Développement Rural et de l'Action
Coopérative ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en
sa séance du 11 Juin 1986 ;

.../...

D E C R E T :

Article 1er.- Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois d'Exploitation des Produits d'Elevage et de Pêche (O.B.E.P.E.P.) les personnes ci-après désignées :

- Patrice DOFONSOU GBEGBELEGBE, Ingénieur du Développement Rural, Directeur Général de la SABL, représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

- Gilbert MENSAH, Chargé de Recherches, Directeur des Pêches, représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

- Ganni SAKA SALEY, Ingénieur du Développement Rural, Directeur de l'Elevage et des Industries Animales, Représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

- Tadjou BELLO, Ingénieur du Développement Rural, Directeur du Bureau Central des Projets représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;

- Anne-Marie GANDJI, Administrateur Civil, Directrice des Industries Alimentaires, représentante du Ministre des Finances et et de l'Economie ;

- François DOSSOU, Administrateur du Travail et de la Main d'Oeuvre, Chef du Service des Affaires Administratives, représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;

- El HADJ Moussa Cissé, Administrateur du Tourisme et de l'Hotellerie, Directeur du Tourisme et de l'Hotellerie, représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

- Pascal FAKEYE, Employé de Bureau	) Représentants
- Séverin KODJOGAN Employé de Bureau	(du
- Francis AKOFFODJI, Mécanicien	(Syndicat OBEPEP

- Romain Coffi AMOUSSOU, Conducteur de véhicules administratifs
 - Jean-Eudes MIKPONHOU, Dactylographe
-) Représen-
(tants du
) CDR/OBEPEP

Article 2.- Le Camarade DOFONSOU GBEGBELEGBE Patrice est nommé Président du Conseil D'Administration de l'Office Béninois d'Exploitation des Produits d'Elevage et de Pêche (O.B.E.P.E.P.)

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les successeurs des Administrateurs susdésignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

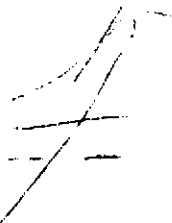
Fait à Cotonou; le 21 Juillet 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

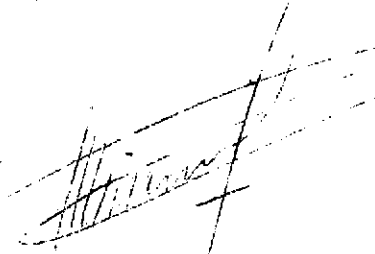
.../...

Le Ministre de Justice,
Chargé de l'Inspection
des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques,



Edouard ZODEHOUCAN
Ministre intérimaire.

Le Ministre du
Développement Rural et
de l'Action Coopérative.



Adolphe BLAOU.-

Ampliations : LR 6 SA/CC/EREP 4 LNR 4 SGCEN 4 CPC 4 PFC 2
MJEPSP-MDRAC 6 Autres Ministères 13 SEP 2 EME-DLC-INSAE 3
IGE et ses Sections 3 CGEB 2 DGET-SCON-ONERI 2 BCP 2 EMA-FASJEP
BN 4 CNAP 6 INTERESSES 12.-